



Procès-verbal
Le vendredi 29 novembre 2002 - n° 136

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 395 Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Sylvain Simard, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2002 ;

(Dépôt n° 1639-20021129)

Le rapport annuel de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2002.

(Dépôt n° 1640-20021129)

29 novembre 2002

M. Trudel, ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, dépose :

L'entente intitulée *Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada*.

(Dépôt n° 1641-20021129)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 du Règlement, M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions tiende une consultation générale à l'égard du document intitulé *Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada*, et ce, à compter du 21 janvier 2003 ;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 10 janvier 2003 ;

QUE le ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones ainsi que le ministre délégué aux Affaires autochtones soient membres de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. Jutras, ministre de la Justice, dépose les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002, des ordres professionnels suivants :

— L'Ordre de la Chambre des notaires ; (Dépôt n° 1642-20021129)

— L'Ordre des comptables agréés ; (Dépôt n° 1643-20021129)

29 novembre 2002

— L'Ordre des diététistes.

(Dépôt n° 1644-20021129)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 28 novembre 2002, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi :

n° 127 Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance

(Dépôt n° 1645-20021129)

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 28 novembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 127 Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1646-20021129)

Dépôt de pétitions

M. Vallières (Richmond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par huit propriétaires de commerces situés en bordure de l'autoroute 20, concernant l'aménagement des haltes routières.

(Dépôt n° 1647-20021129)

29 novembre 2002

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Fournier (Châteauguay), dépose :

Copies de documents concernant la cause Lyne St-Cyr et Luc Tremblay contre Dre Catherine Lavoie, Dr Laurier Bouchard et autres.

(Dépôt n° 1648-20021129)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Landry, premier ministre, M. Charest, chef de l'opposition officielle, et M. Dumont (Rivière-du-Loup) proposent :

QUE l'Assemblée nationale dénonce la volonté centralisatrice contenue dans le rapport Romanow, qu'elle s'assure que toutes mesures mises de l'avant par le gouvernement fédéral dans le secteur de la santé respectent les champs de compétences des provinces en matière de santé, et que les sommes devant être versées pour assurer le financement de la santé le soient sans condition et en fonction des priorités identifiées par les Québécoises et les Québécois.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

29 novembre 2002

Mme Caron (Terrebonne) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de l'Opération Tendre la main, campagne annuelle de sensibilisation contre la violence organisée depuis 1997 par l'AFEAS, afin de rendre visible la violence quotidienne et de promouvoir une société sans violence par le changement de comportements et d'attitudes qui interpelle l'ensemble de la population.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Arseneau, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral et de son ministre de l'Agriculture, qu'ils reconnaissent que la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur le Cadre stratégique agricole confirmera le rôle de La Financière agricole du Québec dans la conception et l'administration des programmes de gestion des risques au Québec et ne compromettra pas les outils choisis par les producteurs agricoles québécois à ce chapitre

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

29 novembre 2002

Mme Rochefort (Mercier) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande que le gouvernement du Québec supporte la coalition de l'Autre Versant et revendique auprès de la Société Radio-Canada qu'elle agisse en citoyen corporatif responsable en s'assurant que le projet résidentiel à réaliser sur le site actuel de la maison de Radio-Canada à Montréal inclut une part importante de logements communautaires de façon à assurer la mixité sociale du projet.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 115, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le ministère du Revenu, le mardi 3 décembre 2002, de 11 h 00 à 12 h 00, et qu'elle entende l'organisme suivant :

— Commission d'accès à l'information ;

QUE la durée maximale de l'exposé de l'organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

29 novembre 2002

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84 du Règlement afin de proposer une seconde motion, M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n^o 129, Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les 3 et 4 décembre 2002, et qu'elle entende les organismes suivants :

Le mardi 3 décembre 2002

20 h 00 à 20 h 15	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement suivi de celles du groupe parlementaire formant l'opposition
20 h 15 à 21 h 00	Canards Illimités
21 h 00 à 21 h 45	Conservation de la Nature-Québec
21 h 45 à 22 h 30	World wild fund
22 h 30 à 23 h 15	Greenpeace
23 h 15 à 24 h 00	Fédération québécoise de la faune

Le mercredi 4 décembre 2002

15 h 00 à 15 h 45	Association minière du Québec
15 h 45 à 16 h 30	Association des industries forestières du Québec
16 h 30 à 17 h 15	Union québécoise pour la conservation de la nature
17 h 15 à 17 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition suivi de celles du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires ainsi que pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

29 novembre 2002

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, présente une motion concernant la tenue de consultations particulières par la Commission des affaires sociales. Le leader de l'opposition officielle soulève l'irrecevabilité de la motion pour le motif qu'elle prévoit également la révocation d'un ordre adopté la veille sur le même sujet.

M. Beaulne, deuxième vice-président, prend cette question en délibéré.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 116, Loi sur le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 134, Loi instituant le Fonds national de l'eau, et du projet de loi n° 130, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de la culture, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 125, Loi modifiant la Loi sur les musées nationaux ;

29 novembre 2002

- la Commission de l'éducation, afin de procéder à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 123, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

AFFAIRES DU JOUR

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au mardi 3 décembre 2002, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 12 h 44, M. Beaulne, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 3 décembre 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL